

**DECISION N°D 2024- 11**

**DECISION**

**Le Directeur du Centre Hospitalier Le Vinatier,**

**Vu** le code de la santé notamment son livre premier titre IV, sixième partie, et son article I 6143-7 relatif à la délégation de signature du Directeur d'établissement ;

**Vu** les articles D 6143-33 à D 6143-35 du code de la santé publique,

**Vu** l'arrêté du 2 août 2017 plaçant Monsieur MARIOTTI Pascal en position de détachement dans l'emploi fonctionnel de Directeur du Centre Hospitalier Le Vinatier et l'arrêté du 8 juin 2021 portant maintien de Monsieur MARIOTTI Pascal dans cette position pour une durée de quatre ans,

**Vu** l'organigramme de la Direction du Centre Hospitalier Le Vinatier et de la Direction des Affaires Médicales,

**DECIDE**

**ARTICLE 1 : Objet**

La présente décision précise les modalités de délégation de signature de Monsieur MARIOTTI Pascal, Directeur du Centre Hospitalier Le Vinatier, concernant la Direction des Affaires Médicales.

Elle annule et remplace les précédentes décisions relatives au même domaine, et, notamment la décision D 2023-166 du 7 novembre 2023.

S'agissant d'une délégation de signature, le Directeur peut évoquer toute affaire relevant des matières déléguées et les délégataires peuvent soumettre au Directeur tout dossier relevant de leur domaine délégué qui nécessiterait un examen spécifique.

En cas d'absence des délégataires, les services de la Direction des Affaires Médicales peuvent soumettre à la signature du Directeur de l'établissement une décision urgente. A leurs initiatives, les délégataires tiennent le Directeur de l'Etablissement informé des actes signés dans le cadre de la présente délégation qui justifient d'être portés à sa connaissance.

**ARTICLE 2 : DELEGATAIRE**

Une Délégation de signature des actes énumérés à l'article 3 ci-dessous est donnée à **Madame Carine MAILLET, Directrice des Affaires Médicales.**

**ARTICLE 3 : NATURE DES ACTES DELEGUES**

Madame MAILLET Carine, Directrice des Affaires Médicales, reçoit délégation permanente de signature à titre permanent pour les actes suivants :

- Tous les Contrats de recrutement, avenants et décisions d'avancement relatifs aux personnels et stagiaires médicaux,
- Toutes les notes d'information à destination du personnel médical,
- Tous les Courriers, Décisions, Conventions, Actes et contrats en lien avec la gestion courante du personnel médical.

#### ARTICLE 4 : CONDITIONS PARTICULIERES OU RESERVES ASSORTIES A LA DELEGATION

Sans objet.

#### ARTICLE 5 : DELEGATION SECONDAIRE

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame MAILLET Carine, Directrice des Affaires médicales, **Madame Julie GEDEON, Attachée d'administration hospitalière, Responsable des Affaires Médicales**, reçoit une délégation de signature pour tous les Courriers, Décisions, Conventions, Actes et contrats en lien avec la gestion courante du personnel médical.

#### ARTICLE 6 : DUREE DE LA DELEGATION

La présente délégation abroge et remplace la décision 2023-166 du 7 novembre 2023. La présente délégation est établie à titre permanent.

Elle prend effet le 15 juillet 2024. Elle cessera de plein droit ses effets en cas de modification des fonctions des délégataires.

#### ARTICLE 7 : PUBLICITE

La présente délégation de signature sera transmise au délégataire et au délégataire secondaire, ainsi qu'au conseil de surveillance.

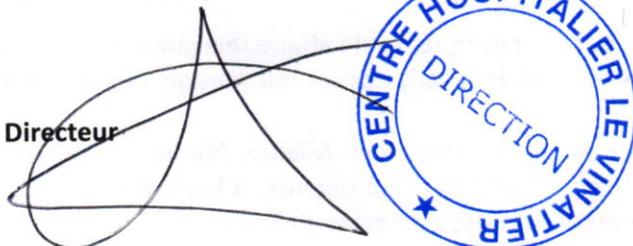
Elle est communiquée sans délai au comptable de l'établissement notamment pour les actes liés à la fonction d'ordonnateur des dépenses.

La présente décision sera portée à la connaissance du public par tout moyen, publiée sur le site internet du Centre Hospitalier et publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Rhône

A Bron, le 26 Juin 2024

Pascal MARIOTTI

Directeur



Signatures des délégataires valant acceptation et recueil de spécimen de signature :

Carine MAILLET

Directrice des Affaires Médicales

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Carine Maillet', is written in a cursive style.

Julie GEDEON

Responsable des Affaires Médicales

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Julie Gedeon', is written in a cursive style.